

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/..A..Y../T/2025-2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN SITE DE CARRIERES DE BUHORORO II DANS LA PROVINCE BUJUMBURA

Date de Publication : 16./9./2025
Date d'ouverture des offres : 16./10/2025

1 Objet

Dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un site de carrière, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, désire procéder à la réhabilitation d'un site identifié dans la Province de BUJUMBURA, en Commune BUBANZA. A cet effet, le Ministère entend dès lors confier ce travail à des Entreprises expérimentées dans la réhabilitation des sites à savoir :

- a. Province BUJUMBURA, Commune BUBANZA Site de Buhororo II

2 Financement du marché

Le marché sera financé sur le « Budget Général de l'Etat, Exercice 2025-2026 ».

3 Spécification du marché

La passation du Marché sera ouverte à des entreprises capables à exécuter les travaux.

4 Allotissement

La réhabilitation prévue dans le cadre du présent marché est en **seul lot** dans la Province BUJUMBURA, Commune BUBANZA Site de Buhororo II.

5 Délai d'exécution

L'ensemble des travaux sera effectué dans un délai de six (6) mois maximum à compter de la date de notification du marché.

6 Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute association ou entreprise, qu'elle participe à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à cet appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

7 Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le DAO peut être obtenu à la Cellule de Gestion des Marchés Publics moyennant une quittance de paiement « Achat DAO N° DNCMP/..A..Y../T/2025-2026 » de Cent Mille Francs Burundais (100 000 FBU) à verser au compte n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Il peut également être consulté à la même adresse tous les jours ouvrables et pendant les heures de service.

5

8 Visites de terrain

Des visites guidées sur terrain sont prévues en dates du 24/09 /2025 à 9 heures précises du matin au site à réhabiliter. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du soumissionnaire.

9 Présentations des offres

Les soumissionnaires ne peuvent présenter qu'une seule offre selon ce lot.

Les offres doivent être soumises à la Cellule de Gestion des Marchés Publics au bureau de liaison du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage sis avenue de la Cathédrale Régina Mundi derrière les bureaux de l'excès SENAT à 100m des bureaux de l'ISABU et devront porter la mention « Réponse à l'Appel d'Offres n°DNCMP/..14../T/2025-2026», Réhabilitation d'un site de carrières», à n'ouvrir qu'en séance publique du 6/10 /2025.

Les offres techniques et financières doivent être présentées dans deux enveloppes séparées et glissées dans une enveloppe extérieure sous pli fermé.

L'offre technique présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché
- Le modèle de soumission ;
- Les statuts de l'Entreprise ;
- La méthode et l'organisation envisagées ;
- Les spécifications techniques et les capacités financières comportant :
 - ✓ Maitrise technique des travaux ;
 - ✓ Le chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant d'au moins de cent millions de francs Burundi (60 000 000 FBU) des trois dernières années (2022-2023,2023-2024 et 2024-2025)
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes de l'OBR, en original et en cours de validité ;
- Registre de commerce (copie) ;
- Attestation de non faillite valide ;
- Le certificat d'immatriculation NIF;
- Le délai d'exécution ;
- L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table de matières ;
- Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission ;
- Adresse fixe et connue ;
- Attestation de non redevabilité en original et encours de validité de l'INSS.

10 Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11 Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à la Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage au plus tard le 6/10 /2025 à 10 heures précises.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

12 Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présent à l'ouverture ou de leurs représentants ; dans la salle qui sera indiquée par le Responsable du CGMP sise dans les enceintes du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, derrière l'excès Sénat, le 6/10 /2025 à 10 heures30min.

J

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP doit participer à la séance d'ouverture des offres.

13 Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont :

Au niveau Administratif

- Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
- La caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
- une attestation délivrée e par une institution financière agréée attestant des capacités financières de soumissionnaire pour bien mener à bien l'exécution du marché d'un montant de Dix Millions six Cent francs Burundi (10 600 000 BIF) ;
- Statut du soumissionnaire (personne morale) ;
- copie de l'attestation valide de non redevabilité délivrée par les services de l'OBR ;
- Copie de certificat d'immatriculation fiscal (NIF) ;
- Attestation en original de non redevabilité de l'INSS valide ;
- Copie du registre de commerce ;
- Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce en cour de validité ;
- Adresse fixe et connue du soumissionnaire.
- Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission.

AU Niveau technique

- Acte d'engagement signé.
- La méthode et l'organisation envisagées,
- Maitrise technique des travaux,
- Le calendrier d'exécution,
- L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table de matières,

2. Le Personnel dispose par le soumissionnaire

Le soumissionnaire doit avoir une expérience general de 3ans et conduit au moins 2 travaux analogues et doit etablir le Personnel pour les positions suivantes :

- Un ingénieur industriel ou en génie civil comme représentant de l'Entreprise ayant trois ans d'expérience et conduit 2 travaux analogues ;
- un aménagiste topographe ou géomètre de niveau A2 ayant trois ans d'expérience et conduit 2 travaux analogues ;
- et un technicien agronome forestier de niveaux A ayant trois ans d'expérience et conduit 2 travaux analogues.

Le soumissionnaire doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant les formulaires FP1 et FP2 ci-après :

Le personnel doit présenter une copie conforme à l'original du diplôme du service ayant le Ministère de l'Education dans ses attributions et le CV daté et signé par la personne mentionnée.

2.1. Matériel

Le soumissionnaire doit établir qu'il a les matériels suivants :Brouettes, houes, arrosoirs, Machettes, Décamètre, fil maçon, machine pour terrassement(facultatif)

Au niveau financière

- Le bordereau des prix unitaires,
- Le devis quantitatif et estimatif,
- La soumission,
- Le chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant de ^{Sixante} cent millions de francs Burundi (100.000 000 FBU) au cours de trois dernières années
- Avoir les capacités techniques dans la réhabilitation des sites de carrières :
 - o Respecter les normes de réhabilitation
 - o Avoir les capacités financières requises pour bien mener ce marché.
 - o Le soumissionnaire doit présenter une attestation de capacité financière à la ligne de crédit de 10 600 000 000 BIF.

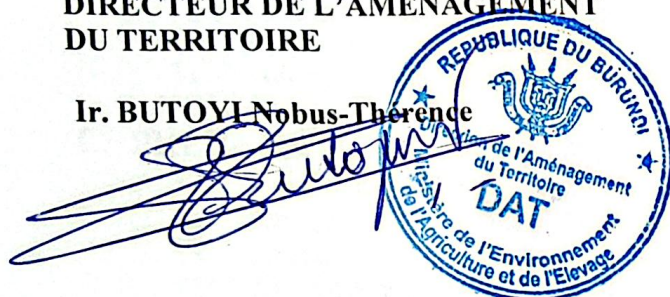
14 Modalités de paiement

Le paiement de l'attributaire se fera après avoir achevé et réceptionné le marché.

Fait à Gitega, le/...../2025

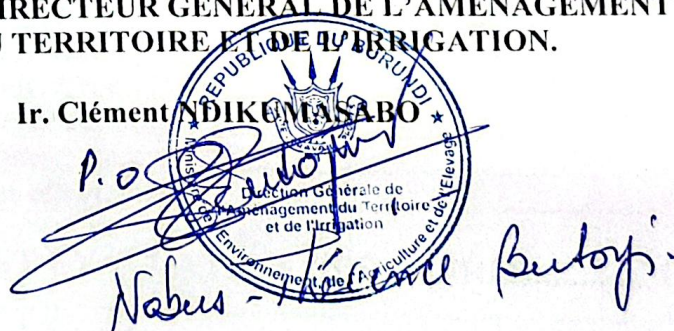
**DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Ir. BUTOYI Nobus-Thérèse



**DIRECTEUR GENERAL DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'IRRIGATION.**

Ir. Clément NDIKUMASABO

**Pour l'approbation**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.**

Calinie MBARUSHIMANA

